

Décret n° 2000-389 du 11 Décembre 2000

portant nomination du directeur du contrôle technique des travaux publics à la direction générale du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 10-86 du 19 mars 1986 portant création du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics ;

Vu le décret n°87-798 du 30 décembre 1987 portant organisation et attributions de la direction générale du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics ;

Vu le décret n° 98-134 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'équipement et des travaux publics ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE

Article premier : M. Albert NGOBO est nommé directeur du contrôle technique des travaux publics à la direction générale du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics.

Article 2 : M. Albert NGOBO percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. Albert NGOBO, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

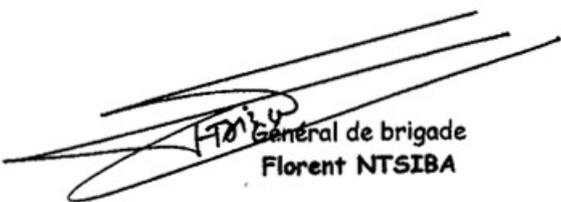
Fait à Brazzaville, le 11 Décembre 2000

  
Denis SASSOU- NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'équipement et des travaux publics

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

  
Général de brigade  
Florent NTSIBA

  
Mathias DZON